



Le relais

INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE CGT-FAPT

Trimestriel n° 66 - Mai 2015 - 4€

Sommaire

Il y a 40 ans :

La loi Veil du 17 janvier 1975
pages 2 à 4

1^{er} mai 2015, l'hirondelle
fera-t-elle le printemps ?
page 4

L'accès des contrôleurs
à la catégorie A
page 5

La presse, la poste, l'état :
une longue histoire...
pages 6-7

1945 : le renouveau de la CGT
pages 8-9

23/27 mars 2015
35^e congrès fédéral à Marseille
Marseille, la Rebelle
page 10

L'IHS était présent
pages 11-12

Planer dans le passé, réactiver
les souvenirs et en découvrir
toute leur portée...
page 13

Une page, un destin,
une histoire
« Le Poilu par lui-même »
page 14

Comment est née la CGT ?
page 15

La vie de l'IHS
page 16

**Institut
d'Histoire Sociale
CGT-FAPT**

Siège social : 263, rue de Paris
Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

Tél. 01 48 18 54 00
Fax 01 48 59 25 22



Le billet

Tournés vers l'avenir,

L'année 2015 est celle des 120 ans de la CGT. Dans les PTT, le syndicalisme CGT naît en 1899 avec le Syndicat National des Ouvriers des PTT qui adhère à la CGT. Puis viendront, en 1900, le Syndicat des "sous-agents" (facteurs) et l'"Association générale des agents".

Ils seront les piliers du syndicalisme dans les PTT qui voit apparaître en 1909/1910 la 1^{re} Fédération postale, mais les trois organisations gardent leur autonomie et la Fédération n'adhère pas à la CGT !

Il faut attendre 1919, pour que la 2^e Fédération postale adhère à la CGT. Mais les trois organisations, constituées en syndicats nationaux, restent autonomes, ce qui sera source de division, de repliement et de disputes entre catégories.

Après la scission syndicale en 1921, le syndicalisme CGT PTT (la Fédération Postale – réformiste - et la Fédération Postale Unitaire – révolutionnaire) se réunifie en 1935, mais la majorité reste réformiste.

C'est seulement en 1945, au congrès de la réunification de la Fédération à Limoges, que la tendance unitaire devient majoritaire et l'emporte sur la tendance confédérée.

A l'occasion de ces 70 ans, nous reviendrons sur ce congrès "reconstituitif" de la Fédération avec cette singularité catégorielle forte, source à la fois de dualité et d'unité revendicatives dans la profession.

A l'image du débat, au congrès de Marseille, sur les enjeux du numérique, rappelons que c'est la révolution industrielle, sous le Second Empire, qui provoque l'apparition progressive d'une classe ouvrière moins atomisée.

Cela va favoriser la conscience de classe et propulser la classe ouvrière au rang d'acteur social majeur.

Toute comparaison gardée entre la révolution industrielle de l'époque et la révolution numérique en cours, il ressort qu'un espace considérable est à investir par toute la CGT dans toutes ses dimensions (travail, démocratie, production, industrie, services, social, culture, écologie...).

Vaste et passionnant chantier où l'histoire peut apporter sa pierre !

Patrick BOURGEOIS

Il y a 40 ans : La loi Veil du 17 janvier 1975

Le 17 janvier 2015, celles et ceux qui manifestaient avec la CGT pour célébrer les 40 ans de la loi reconnaissant aux femmes le droit à l'avortement, rappelaient que les droits obtenus après de longs combats ne sont jamais définitivement acquis, ils peuvent à tout moment être réduits, voire même supprimés.

Dans un communiqué, la CGT souligne qu' « en France, la loi Bachelot sur l'hôpital dite loi Hôpital Patients Santé Territoire, toujours d'actualité, entraîne, entre autres, la fermeture de nombreuses maternités où sont pratiquées les interruptions volontaires de grossesse, l'IVG. Ces fermetures compliquent l'accès à l'avortement et tendent à le réduire gravement et face à l'offensive des mouvements réactionnaires qui ne cessent de véhiculer des idées sexistes, il y a besoin de se mobiliser encore et toujours ».

En effet la loi dite « Veil » n'est pas arrivée à l'Assemblée toute seule, elle n'est pas une volonté politique au départ.

Cette loi a été adoptée et promulguée à la suite d'un très long combat de femmes, d'associations, de médecins, d'intellectuelles et intellectuels, d'hommes aussi. Un combat pour la liberté !

Quelques rappels législatifs condamnant l'IVG :

Dès le code Napoléon, l'avortement est défini comme un crime (article 317). « La répression de l'avortement a été renforcée dans le contexte de la politique nataliste suivant la fin de la Première Guerre mondiale. La simple incitation à l'avortement et la propagande anti-conceptuelle sont interdites par la loi du 1^{er} août 1920. N'était donc plus seulement puni l'acte en tant que tel mais le discours incitant les femmes à mettre fin à une grossesse.

Si ce discours aboutissait à l'avortement, celui devenait un crime, les dispositions de l'article 317 du code pénal s'appliquant⁽¹⁾. »

En 1923, l'importation d'articles anticonceptionnels est prohibée.

Les jurys populaires se montrant trop favorables aux inculpé-e-s, l'avortement est désormais jugé en Correctionnelle.

La loi de 1939, qui promulgue le Code de la famille, renforce la répression. Des sections spéciales de policiers sont créées. Les tentatives sont punies comme les avortements.

Les avorteurs sont très sévèrement condamnés.

En 1941, ils peuvent être déferés devant le tribunal d'État.

En 1942, la loi du 15 février considère l'avortement comme un crime d'État, passible de la peine de mort. Si, à la libération, la loi de 1942 est abrogée, cela ne remet pas en question l'arsenal législatif répressif.

Une longue, trop longue période répressive qui conduit à de nombreux décès ou à des mutilations provoqués par les avortements clandestins.

En marche vers la dépenalisation de l'avortement.

Il faudra attendre la loi Neuwirth (1967) légalisant la contraception, et la loi



Manifestantes CGT pour la défense de l'avortement, années 1970. Copyright, archives CGT-FAPT

Veil, pour que les lois répressives soient abolies.

La revendication du droit à l'avortement est principalement portée au début par la société civile.

Après 1968, les mouvements militants se multiplient. Des associations voient le jour à l'exemple de l'association « Choisir » créée par Gisèle Halimi et Simone de Beauvoir.

C'est aussi la création du « Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception » (MLAC), qui regroupe des militants du Planning familial, du MLF (Mouvement de libération des femmes) et du GIS (Groupe information santé). En 1971, est publié le « manifeste

des 343 » : 343 Françaises notamment des femmes célèbres (artistes, écrivaines, avocates, etc.) signent le manifeste « Je me suis fait avorter ».

Elles s'exposaient ainsi à des poursuites pénales pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement.

En 1972, le procès de Bobigny, est emblématique du combat pour la dépenalisation de l'avortement.

Le réquisitoire de Gisèle Halimi, avocate participante à l'acquiescement de la jeune fille accusée d'avortement, a eu une portée ouvertement politique.

En 1973, paraît le « manifeste des 331 », pétition signée par 331 médecins revendiquant avoir pra-

Le relais

16^e année de parution - Trimestriel - 4€

Directeur de la publication : Bernard Bauche

Redaction administration : 263, rue de Paris,

case 545 - 93515 Montreuil Cedex

2^e trimestre 2015

Dépôt légal à parution

CPAD N° 0912 681018

Chevilan Imprimeur, 89100 Sens



tiqué des avortements malgré l'interdiction de la loi française. Si l'avortement reste interdit, la marche vers la dépénalisation est en route et une série de consultations est lancée, qui servira de base au projet de loi présenté par Simone Veil, ministre de la Santé en novembre 1974.

Le 17 janvier 1975 la loi est promulguée.

La loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse (IVG) dite "loi Veil", est adoptée pour une période de 5 ans.

Elle stipule : « *L'interruption volontaire de grossesse est décidée par la femme enceinte concernée lorsqu'elle estime que sa grossesse la place dans une situation de détresse. L'intervention doit être réalisée par un médecin, dans un cadre hospitalier, avant la fin de la dixième semaine de grossesse.* »

Elle ne prévoit pas le remboursement par la Sécurité sociale, mais une prise en charge sur demande au titre de l'aide médicale. Elle ne sera pas votée sans compromis et seulement grâce à la presque totalité des votes des députés des partis de gauche et d'une partie de ceux du centre, sous les invectives de nombre de députés de droite. Le vote de la loi, en dépit de ses ambiguïtés, de ses insuffisances, de son caractère provisoire représente une grande victoire des femmes.

Débats dans la société et dans la CGT :

La revendication du droit à la contraception et à l'avortement a été source de nombreux débats sociétaux mais aussi dans la CGT. Dans les années soixante, la CGT reste surtout mobilisée sur le droit au travail des femmes, source d'émancipation, sur la réduction du temps de travail, les conditions de travail et sur les droits de la maternité...

Dans les services féminins (Cheques Postaux, centraux téléphoniques, CFR) des luttes revendicatives sont menées et sont gagnantes (congés spéciaux pour enfants malades, indemnité de garde des enfants,...). Mais la question féminine n'a pas été prise au début dans toute sa dimension.

En effet « *une partie des dirigeants, pense que ces questions relèvent de la sphère privée et ne doivent pas être traitées par le syndicat* »⁽²⁾ et juge qu'il s'agit d'une revendication des « *féministes bourgeois* ». Donc « *dans ce domaine la CGT ne fait pas partie des précurseurs (...)* »⁽³⁾. Certains n'ont sans doute pas mesuré l'ampleur des changements et les fortes attentes⁽⁴⁾.

C'est cela qu'exprimera Madeleine Vignes, secrétaire de la fédération des PTT, lors de la 6^e conférence des femmes travailleuses, en interpellant la direction confédérale : « *Pourquoi le mot féminisme fait-il encore pâlir nombre de nos camarades ?* »

Pourquoi est-il quasiment tabou dans nos organisations et l'abandonne-t-on à d'autres. La CGT doit rendre à cette qualité toute sa valeur, tout son sens, celui qui rattache la libération et le droit des femmes à la lutte globale de la classe ouvrière... la CGT n'est-elle pas en fait la plus féministe des organisations ? Celle qui défend le mieux et depuis longtemps les revendications et les droits des femmes. »⁽⁵⁾

Des avancées d'abord timides :

Il a fallu la ténacité des militantes, la force de leur argumentaire pour faire évoluer les mentalités.

La 3^e conférence nationale des femmes travailleuses en 1966, « *fera date, car pour la première fois les questions de contraception et d'avortement seront abordées* »⁽⁶⁾.

Madeleine Colin, secrétaire confédérale, y demanda l'abrogation de la loi de 1920 et le libre accès à la contraception.

En 2005, Nicole Goyat⁽⁷⁾ témoigne du comportement des hommes et des femmes de l'époque, des difficultés à faire prendre en compte les revendications spécifiques des femmes dans les luttes communes : « *Individu à part entière - le partage des tâches ménagères, oui, le partage du travail, non - un enfant quand je veux, si je veux - Mon corps m'appartient - etc.* »

Mais elle note aussi la place marquée des grands services féminins dans l'engagement collectif débouchant sur leurs prises en compte.

Ainsi, en avril 1974, à la veille de la session parlementaire, la CGT organise une action auprès des députés où elle affirme que « *le projet de loi ne répond pas au dramatique et douloureux problème de l'avortement* ». Elle réclame « *l'abrogation de la législation répressive : (...)* *L'interruption de grossesse en milieu médical au tarif de remboursement de la sécurité sociale (...)* *une information sexuelle, à l'utilisation des moyens anticonceptionnels pris en charge par la sécurité sociale.* »⁽⁸⁾

La diffusion d'Antoinette, magazine féminin de la CGT, dans les grands services féminins a été un outil précieux pour le débat d'idées pour « *avancer, déculpabiliser* ».

Il reflète l'état d'esprit des militantes et des femmes de cette période que l'on retrouve lors de la 6^e conférence nationale CGT des 12 et 13 novembre 1977.

Des sujets jusque-là traités exclusivement dans les commissions féminines, tels la sexualité, les rapports homme-femme, seront clairement abordés.

Une publication intitulée « *Les questions qui font*

bouger » sera éditée pour être l'objet d'une large diffusion dans toutes les structures.

L'année suivante, lors de la conférence fédérale en direction des femmes, Georges Frischmann insistera sur le fait qu'il ne faut pas prendre de retard dans l'évolution des idées, dans ce qui émerge de « *la femme nouvelle* », même si « *on n'est pas immédiatement compris (...)* *Car il y a un racisme anti-féminin, une oppression dont il faut parler* » et « *Il faudrait que nos militants lisent Antoinette un peu plus, pour être plus au courant du brassage d'idées sur toutes ces questions... des idées [qui y] sont soumises à discussions et... c'est forcément enrichissant et utile à tout le monde.* »⁽⁹⁾

La CGT prend toute sa place dans la bataille pour obtenir son prolongement et son amélioration et ce combat ne se relâchera pas.

En janvier 1980, la loi vient à expiration et doit faire l'objet d'un réexamen par le Parlement. Le débat sociétal sur la pérennisation est vif.

La CGT s'inquiète du climat d'hostilité à l'égard de l'IVG créé par les déclarations et les prises de position d'organisations ou de personnalités, politiques ou non, dans l'intention de

1. 40^e anniversaire de la loi Veil / Assemblée Nationale
2. In Histoire de la Fédération CGT des PTT 1945-1981 édition le temps des Cerises p.298
3. In idem p.298
4. Le colloque femmes et syndicalisme de 1999 revient sur cette période.
5. In Les questions qui font bouger- 6^e conférence CGT Femmes salariées d'aujourd'hui p.33- Publication CGT 1978
6. In Histoire de la Fédération CGT des PTT 1945-1981 édition le temps des Cerises p.299
7. In dans le numéro 25 du Relais « spécial 8 mars »,
8. In Journal Fédéral n° 149 d'avril 1974 p.13
9. In Le Militant des PTT n° 3 mars 1978 P. 48

rendre les décisions parlementaires encore plus restrictives¹⁰.

Une conférence de presse est organisée le 14 mai 1979, dans laquelle elle rappelle l'insuffisance de la loi de 1975, demande son amélioration et le développement des moyens de

contraception ainsi qu'une politique sociale et familiale.

La CGT invite à ce « que l'action s'organise et se développe¹¹ ».

Et les initiatives s'enchaînent (pétitions, délégations, manifestations) localement et nationalement.

Le projet de loi, qui rencontre une forte opposition au motif que la loi Veil a banalisé l'avortement se sera adopté par 271 voix contre 201, seuls 70 députés de la majorité sur 290 ayant voté pour le 31 décembre 1979.¹²

40 années plus tard

Cette loi continue de faire scandale et un grand nombre de personnes sont encore pour son abolition et font pression comme les « commandos anti-IVG », dont la première opération remonte à 1990 lorsqu'ils s'attaquèrent à la materni-

té des Lilas (Seine-Saint-Denis), clinique associative précurseur des techniques d'accouchement sans douleur et de contraception.

Côté religieux, les Encycliques qui condamnent toujours l'avortement, celle de Jean Paul II en 1995 déclarait les États « tyrans »¹³ qui légalisent ces pratiques, « violant le droit à la vie », etc.

A l'étranger, si, en 2013 le Parlement irlandais légalise l'avortement sous condition, l'Espagne a tenté en 2014 de revenir sur ce droit et a rencontré une forte mobilisation citoyenne.

Une vigilance s'impose contre les ultraconservateurs et intégristes de tous pays. Et en 2015, il reste beaucoup à faire pour garantir l'accès de toutes à l'IVG. « Ce droit existe, légalement, mais on sait qu'il est encore très mal appliqué à certains endroits », explique

Véronique Séhier, co-présidente du planning familial.

Il y a, pour elle, une inégalité territoriale réelle.

Or la condition pour construire l'égalité entre les femmes et les hommes et une société de progrès est le droit des femmes à disposer librement de leur corps.

Pour la CGT « le combat des femmes à disposer de leur corps est un combat continu, perpétuel, hier, aujourd'hui et demain ».

Danièle LEDOUX



Une du magazine féminin CGT Antoinette n°176 - Septembre 1979. Copyright, archives CGT-FAPT

10. In Journal Fédéral n°200 de mai 1979

11. In Les droits des femmes dans les PIT édition mars 1979 p.54-55

12. In droit pour toutes les femmes. IVG.gouv.fr

13. L'encyclique prône, au bénéfice des médecins, des parlementaires et des personnels de santé, un véritable droit à l'abjection de conscience pour s'opposer à "la culture de mort"

1^{er} Mai 2015, l'hirondelle fera-t-elle le printemps ?

Le 20 juillet 1889 à Paris se tient le congrès International Socialiste. Une résolution adopte à l'unanimité l'organisation d'une manifestation internationale à date fixe le 1^{er} Mai pour la journée des 8 heures. « Il fallait une bonne dose d'utopie pour lancer, dans les conditions économiques, sociales et politiques de la fin du 19^e siècle, l'idée d'une journée mondiale de manifestations des travailleurs¹... » Le 1^{er} mai 1890 connaît un retentissement considérable en France et dans le monde. En France le 1^{er} mai a connu bien des vicissitudes : arrestations, emprisonnements, manifestations interdites. Dès 1891 il s'inscrit dans l'histoire en lettres rouges indélébiles du sang des morts tombés à Fourmies.

La CGT souvent seule le 1^{er} mai

La CGT fut souvent seule à s'engager pour perpétuer le caractère révolutionnaire de cette journée organisée jusque dans la clandestinité aux heures les plus sombres de l'histoire. A la fin de la guerre de 1914 l'aspiration à la paix s'impose, et la révolution d'octobre en URSS éveille de grandes espérances parmi la classe ouvrière. Pour désamorcer les mouvements Clémenceau prend un décret en 1919 qui instaure les huit heures en France.

Le 1^{er} mai ne s'émousse pas pour autant, car pour les travailleurs cette concession ne règle en rien les conditions de travail ni les perspectives de réformes plus fondamentales de la société. Le 1^{er} mai traverse les divisions dans les années 1920, et aux plus sombres heures de 1939 à 1942. Par la suite le 1^{er} Mai a stimulé les luttes pour les revendications et aspirations communes à tous les salariés, pour la paix, le désarmement et contre le fascisme. La CFTC se tint le plus souvent à l'écart, la CFDT (1964) s'est retrouvée aux côtés de la

CGT au gré de ses revirements et recentrages ; quant aux « successeurs de la tendance réformiste » (FO) ils n'ont jamais appelé depuis 1948 à des initiatives nationales communes avec la CGT pour un 1^{er} Mai. Cependant de grandioses manifestations unitaires ont produit des mois de mai fertiles en luttes et moissons d'acquis, (1936, 1944 et 1946, 1968...).

Le 1^{er} Mai devenu jour chômé payé en France en 1947 n'est pas un jour de fête classique à banaliser !

La portée humaniste du 1^{er} mai détournée

Le premier mai a suscité des tentatives de récupération : de la part des pouvoirs fascistes d'Europe, Hitler, Franco ; en 1941 Pétain le vide de sa substance sociale pour en faire une fête à sa gloire : c'est la fête du travail et de la concordance sociale.

Le Front National organise depuis 1988 une fête consacrée à Jeanne d'Arc chaque 1^{er} Mai.

Et Sarkozy, en 2009, a tenté, comme Pétain, un 1^{er} mai fête du travail !

Aujourd'hui, la crise affecte la société dans toutes ses dimensions et la démocratie est en danger.

Cela ne mériterait-il pas une démonstration de force à l'image des plus beaux 1^{ers} Mai porteurs de progrès social et d'humanisme ?

Les actions unitaires du 9 avril 2015 laissent-elles présager un prolongement vers un grand 1^{er} mai ?

Yveline JACQUET

1. Georges Ségury, "1^{er} mai, les 100 printemps" Ed. Sociales Messidor

L'accès des contrôleurs à la catégorie A

Deux camarades Louis Lespessailles et Francis Boutaric, nous ont fait part de leur nomination au grade d'inspecteur élève IEM en juin 1949. Auparavant, ils étaient contrôleurs stagiaires IEM⁽¹⁾. Ils avaient passé le concours de contrôleur le 29 octobre 1947. 300 admissions étaient proposées. Seuls 228 ont été admis.

Pour ces 228 premiers admis, les cours d'instruction professionnelle technique ont été ouverts le 26 octobre 1948 et pour les suivants le 16 juin 1949.

Louis Lespessailles a été nommé inspecteur élève le 16 juin 1949 et titularisé inspecteur adjoint le 26 novembre 1951 à l'issue du service militaire.

Cette nomination est une des conséquences du plan de reclassement de la Fonction Publique décrit dans le livre "Histoire de la fédération CGT des PTT de 1945 à 1981".

Dans le cadre du plan de reclassement, les contrôleurs des Douanes, des Régies Financières et des Indirectes seront intégrés dans le grade d'Inspecteur adjoint et d'inspecteur.

Dès qu'elle a connaissance de l'intégration des contrôleurs des Finances au grade d'inspecteur, la fédération demande qu'il en soit de même pour les contrôleurs des PTT. Le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 prévoit la création de deux nouveaux cadres d'Inspecteur adjoint (INAD) et d'Inspecteur (IN) aux PTT. C'est à ce titre de contrôleurs stagiaires que nos deux camarades seraient intégrés inspecteurs élèves (INE).

Alors que l'intégration est totale aux finances, le décret précise qu'il s'agit d'une intégration partielle aux PTT.

Dès le début, la fédération demande que tous les contrôleurs soient intégrés dans les grades d'INAD et d'IN, comme aux Indirectes, aux Douanes et aux Régies Financières.

Environ 700 contrôleurs et contrôleurs principaux pour 18 000 intégrés ont été exclus de l'intégration.

Parmi eux, bon nombre de grévistes sanctionnés après les grèves de novembre/décembre 1947. FO, par contre, soutient l'Administration sur l'intégration partielle. Mais, pour la fédération, la solution est dans les mains des non intégrés et dans la réalisation de l'unité d'action.

Le 30 mars 1953, alors que cette organisation soutenait également l'intégration partielle, la CFTC contacte la CGT pour une discussion.

A la suite de l'initiative de non intégrés au central Archives, les trois fédérations CGT, CFTC et Autonomes prennent contact en juillet 1953 et envoient une lettre commune au Ministre. Le 17 juillet 1953, les non intégrés se réunissent à Paris à l'annexe de la Bourse du Travail. Le 10 octobre 1953, dans une lettre au Ministre des PTT, à l'occasion de la loi d'amnistie du 6 août 1953, la CGT redemande à nouveau l'intégration totale et cela avec effet rétroactif.

Le 26 octobre 1955, se réunissent les commissions paritaires centrales. La CGT propose aux délégués FO, Autonomes et CFTC la présentation en commission d'une résolution demandant l'intégration totale. FO refuse. La CFTC refuse de signer mais déclare qu'elle s'associerait verbalement à cette motion. Les Autonomes acceptent. Finalement, 228 sont intégrés mais ne bénéficient pas d'une reconstitution de carrière à compter de la création du grade des inspecteurs.

Les commis ancienne formule ne sont pas intégrés

Les commis masculins, lors de la réforme de Vichy de 1943, deviennent contrôleurs alors que les commis ancienne formule féminins ne sont pas intégrés. Les commis masculins devenus contrôleurs deviendront inspecteurs lors du reclassement de 1948. Les femmes qui ne sont pas devenues contrôleurs sont donc éliminées de l'intégration.

La fédération demande que justice soit rendue aux femmes et qu'elles retrouvent les parités de rémunération et d'égalité dans le déroulement de carrière qu'elles avaient avant 1943.

Elle demande donc que les commis ancienne formule deviennent inspecteurs.

FO se prononce contre l'intégration des femmes dans le grade d'inspecteur en prétendant qu'une telle intégration dévaloriserait le corps des inspecteurs !

Cette intégration ne se fera jamais. Au mieux, elles pourront devenir contrôleurs et théoriquement contrôleurs principaux et chefs de section.

Madeleine Colin dans son livre "Ce n'est pas d'aujourd'hui" écrit : "elles vieillissent, leur cadre destiné à disparaître s'éteint. Elles sont ainsi fatiguées de cette lutte qui dure depuis plus de vingt ans. Elles ne deviendront jamais inspecteurs comme leurs collègues masculins. La réparation de l'injustice ne sera pas totale."

Paulette ZAGANIACZ

La presse, la poste, l'Etat : une longue histoire...

L'aide de l'Etat à la Presse est inscrite dans l'histoire par une loi du 4 Thermidor an IV (22 juillet 1796), une loi du 16 avril 1930, la loi BICHET de 1947, dans le but de faire bénéficier de tarifs préférentiels les journaux et écrits périodiques publiés dans un but d'intérêt général pour l'instruction, l'éducation, l'information du public. Le système de mutualisation des coûts, préconisé par le Conseil National de la Résistance pour assurer une mise en place identique de tous les journaux, s'est accompagné de deux types d'aides : un taux de TVA réduit de 2,2 % et un tarif préférentiel minorant les coûts réels du traitement, du transport, de la distribution de la presse. Le problème pour la Poste porte sur le fait qu'elle supportait, sur son budget le poids de cette aide, ce que n'a cessé de dénoncer la CGT.

Dans une brochure du Centre Confédéral d'Etudes économiques de la CGT parue en 1979, « La POSTE, Malade de la politique du Profit », René AILLOUD, membre du Bureau Fédéral, chargé de l'animation des recherches et discussions du groupe de travail Poste et rédacteur de la brochure, écrivait, à propos des tarifs de presse : « Les périodiques constituent en nombre 22 % du trafic payant de la Poste et, en poids, un tiers du tonnage qu'elle transporte. La Poste a distribué : en 1974, 1 milliard 963 millions de journaux ; en 1975, 2 milliards 195 millions ; en 1976, 2 milliards 186 millions ; en 1977, 2 milliards 228 millions.

Elle joue donc un rôle indispensable dans l'existence même de la presse. C'est du reste l'une des raisons qui avaient amené la France à mettre en place dès le siècle dernier un réseau postal rapide couvrant l'ensemble du territoire national. Dès le début, la France a, comme les autres pays, consenti à la Presse des tarifs extrêmement réduits afin de favoriser sa diffusion. En 1978, malgré des augmentations importantes au cours des trois années précédentes, le prix d'affranchissement d'un journal reste 30 fois inférieur à celui d'une lettre. Il ne couvre que 13 % des dépenses de tri, de transport et de distribution. Le déficit qui en résulte est estimé aux sommes suivantes (en millions de francs) : 1970 : 600 MF ; 1971 : 700 MF ; 1972 : 800 MF ; 1973 : 899 MF ; 1974 : 1 120 MF ; 1975 : 1 380 MF ; 1976 : 1 570 MF ; 1977 : 1 815 MF ; 1978 : (estimation) 2 000 MF. (Chiffres provenant du

Conseil Supérieur des PTT - Juillet 1978). Cela représente pour ces 9 années le total énorme de 10 milliards 884 millions, le dixième des recettes de La Poste. Pour l'année 1978, c'est l'équivalent du coût annuel de 25 000 Agents ; selon le Ministère des PTT, le coût annuel d'un agent-traitement et charges-sociales est de 80 000 francs.

Pour sa part, la Fédération CGT des PTT approuve tout ce qui peut favoriser la diffusion de la Presse. C'est une des conditions de la démocratie. Mais elle demande que ce déficit soit pris en charge par le budget général. C'est l'intérêt du personnel, du service public et de la presse elle-même, car si la Poste continuait seule à supporter ce poids, elle ne pourrait durablement lui assurer une diffusion régulière et rapide.»

Et c'est en 1980, que le problème est enfin examiné par le pouvoir politique, qui met en place les **accords LAURENT**, du nom du conseiller d'Etat ayant présidé la commission tripartite (composée de parlementaires, de la presse et des administrations concernées), aboutissant à répartir le déficit de la presse en trois parties : les entreprises de presse : 33 %, le budget général de l'Etat : 37 %, le budget annexe des PTT : 30 %.

Un rapport de la Cour des Comptes de 1993 démontre que l'Etat n'a pas respecté ses engagements, et que, de 1986 à 1990, aucun versement du Budget de l'Etat n'a même été enregistré. C'est donc la Poste qui a assuré les charges restantes du transport de la Presse.

La loi du 2 juillet 1990 n'a rien changé au problème et la Cour des Comptes concluait en 1993, que la Poste était engagée dans un déficit structurel annuel de l'ordre de 2 milliards par an.



Dans ce contexte ont été conclus de nouveaux accords tripartites, le 4 juillet 1996 et le 10 janvier 1997 appelés **accords GALMOT**. Malgré une augmentation importante de la contribution des éditeurs de presse, l'augmentation de la productivité de la Poste, le respect de l'engagement de l'Etat d'une contribution annuelle de 290 Millions d'euros, l'objectif de réduction des coûts restant à la charge de la Poste n'a pas été atteint. Ce qui a conduit à une nouvelle négociation tripartite conduite par Henri PAUL, conseiller maître à la Cour des Comptes.

La Fédération avait alors pris l'initiative d'une table ronde sur cette question, organisée à Nantes, le 24 avril 2003, où elle alertait sur la volonté de l'Etat d'établir de véritables relations commerciales entre la Presse et la Poste. Elle écrivait, notamment, qu'au travers de cette marchandisation de la Presse « la direction du Groupe La Poste inscrivait le traitement de la Presse dans sa démarche de recherche effrénée de rentabilité par l'abaissement sensible de la rémunération globale de la force de travail. On le voit avec la STP, Société de Transport de la Presse, filiale de La Poste, qui compte 910 salariés. Dans cette socié-

té composée de 4 unités à Chilly-Mazarin, Le Bourget, Saint-Ouen, Gonesse, chargée de l'admission des titres, de leur contrôle, de l'acheminement vers les centres de traitement du courrier de chaque département, l'ancienneté de plus de la moitié du personnel est inférieure à 2 ans, et le taux de rotation annuelle est de 46,26 %. On le voit également avec la volonté de supprimer les centres de traitement du courrier dont le nombre devrait être ramené à quarante et avec la suppression effective, il y a moins de deux ans, de la liaison aérienne acheminant la presse de Paris vers Toulouse. »

Dans le journal fédéral de Mai 2004, supplément au numéro 450, sous le titre « La POSTE : questions d'avenir », les rédacteurs écrivaient : « La Poste, qui achemine et distribue 6 millions d'exemplaires chaque jour, 2 milliards de journaux et périodiques par an pour un chiffre d'affaires représentant 5 % du chiffre d'affaires courrier total et 10 % de son trafic, estime supporter l'équivalent de 500 millions d'Euros de déficit sur cette activité. Le contrat de plan signé le 13 janvier dernier prétend instituer entre la Presse et la Poste des relations commerciales. Ce serait favoriser les deux mastodontes de la presse française, les groupes Dassault et Lagardère et condamner une presse indépendante et pluraliste. La mission Henri PAUL mise en place pour étudier le dossier n'a même pas dai-

gné recevoir les organisations syndicales représentatives. La démocratie est en danger. »

Après ces **accords PAUL**, suivront, à partir de 2008, les **accords SCHWARTZ**, qui courent jusqu'en 2015.

Dans un rapport présenté le 20 novembre 2014 dans le cadre des discussions sur le projet de loi de finances pour 2015, Pierre LAURENT, rapporteur au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, soulignait plusieurs éléments intéressants : La Poste a acheminé et distribué en 2013, 1,3 milliard d'exemplaires ; la distribution par la Poste est le deuxième mode de diffusion de la presse après la vente au numéro ; la diffusion par la Poste reste un vecteur de diffusion très largement utilisé par les magazines ; la presse représente 22 % du poids de la sacoche du facteur, 9 % des volumes de courrier distribués, mais seulement 5 % du chiffre d'affaires courrier ; la Poste supporte un déficit brut de 55 millions d'Euros, soit 330 millions d'Euros après compensation publique.

Tout au long de l'histoire, les postières et les postiers continuent de supporter le poids du déficit du transport, du traitement et de la distribution de la presse.

Robert GILLES



PRESSE : la baisse de la diffusion ne date pas d'internet

Dans les actes du colloque de Nantes des 29 et 30 mai 2013, « *Le Facteur et son devenir, 1945... 1990* », une intervention a porté sur une étude de l'Institut d'Histoire Sociale du Syndicat du Livre Parisien, « Les conditions de l'audience de la presse quotidienne du XVI^e siècle à nos jours », réalisée à partir d'un mémoire de Michel ANCE, un ouvrier des NMPP (Nouvelles Messageries de la Presse Parisienne), aujourd'hui PRESTALISS, pour obtenir un diplôme supérieur d'études sociales de l'Université de Nancy.

Il nous apprend notamment, que contrairement à l'idée largement répandue, le déclin de la presse quotidienne, dont la forme abonnement conforte le maintien de la distribution postale tous les jours de la semaine, ne date pas de l'apparition d'Internet, mais est bien antérieur. En 1946, 4,6 millions d'exemplaires étaient diffusés ; en 1980, soit bien avant Internet, 2,7 millions ; aujourd'hui moins d'un million.

Il démontre que la crise de la presse est avant tout une crise de confiance et provient essentiellement d'une remise en cause des principes démocratiques acquis à la Libération, sous la pression de la finance et de l'Etat. Livrée aux empires médiatiques (Murdoch, Bolloré, Bouygues, Bertelsmann, Lagardère, Dassault, Berlusconi, Arnault, etc.) elle est devenue dépendante de la publicité.

Dénonçant les marchands de sable vivant de la publicité, de la crédulité, faisant commerce de scoops et autres coups de vent, qui ont grandement accaparé et rabaisé la presse pour faire la claque au pouvoir, il pose la question de l'ambition, quel que soit le support, d'informer, de cultiver, et l'objectif d'avoir des lecteurs, et non une cible potentielle pour publiciste.

Il souligne l'impérieuse nécessité pour la presse de réintégrer la dimension politique, d'être un enjeu au sein du débat, et un outil pour combattre l'acculturation entretenue par les empires médiatiques.

1945 : le renouveau de la CGT

Ce qui marque l'année 1945, c'est évidemment la fin de la seconde guerre mondiale et la reddition sans condition de l'Allemagne nazie et de ses alliés.

Cela ne saurait nous faire oublier l'ampleur de l'affrontement politique, économique, social, culturel aux dimensions nationales et internationales qui marque aussi cette année-là.

La CGT va y occuper toute sa place et permettre à la classe ouvrière de conquérir des droits qui sont encore aujourd'hui des points d'appui et/ou des repères qui éclairent nos luttes⁽¹⁾.

En mars et en septembre, la CGT réunit son Comité Confédéral National. A la lecture du rapport introductif présenté, à chaque fois, par Benoît Frachon, on cerne mieux les priorités de la Confédération.

L'urgence c'est de permettre à la France de participer activement à l'effort de guerre des Alliés afin de terminer la guerre au plus vite.

Pour cela il faut accroître la production des usines de guerre, redresser économiquement la France, débarrasser les ministères dont dépendent la production, les transports, les mines de tous les hommes de Vichy qui continuent d'exercer leur malveillance en toute tranquillité.

La CGT dénonce les restrictions apportées à l'ordonnance sur les comités d'entreprise qui réduit au minimum les prérogatives des représentants ouvriers et appelle à encourager les initiatives de la classe ouvrière.

Elle veut être au premier rang des reconSTRUCTEURS de la France mais elle n'oublie pas « *qu'une des tâches essentielles des syndicats est de défendre les intérêts quotidiens économiques et sociaux de la classe ouvrière* ».

Les revendications salariales sont une constante. Sur ce terrain, le syndicat marque des points mais il faut toujours courir après les prix, déjouer les pièges tendus par ceux qui veulent paralyser l'économie, trouver des formes d'action adaptées mais efficaces.

La population a faim, particulièrement dans les grands centres industriels. Elle est sous alimentée, cela a des conséquences durables sur sa santé, et handicape le développement physique de la jeunesse.

Pour la CGT, il faut améliorer les transports et lutter contre la bureaucratie, reste de Vichy, les profiteurs qui vivent du marché noir et développer les cantines d'entreprises.

Elle se mobilise contre toute tentative patronale de reconstruire des groupements fascistes au sein des entreprises.

Elle présente les nationalisations comme le moyen de soustraire l'économie à la dictature des trusts, rejette la bureaucratisation et revendique le développement sans entrave de l'initiative en associant « *à leur direction les ouvriers et leurs organisations, les techniciens et les usagers en même temps que les représentants du gouvernement* ».

Elle rêve de l'unité de la classe ouvrière au sein d'une seule centrale syndicale, elle prend des mesures pour assurer le développement de syndicats d'ingénieurs et cadres au sein des fédérations, elle demande l'accès des femmes à toutes les formes de l'activité économique et sociale, l'accès à tous les emplois, à travail égal salaire égal, le développement de crèches, et fait remarquer qu'elles devraient pouvoir diriger les organisations syndicales dont elles sont membres !

La CGT sait parfaitement que son programme de renaissance économique et de progrès social ne peut être réalisé que dans le triomphe de la démocratie.

En vue des élections d'octobre 1945, elle rencontre les partis de gauche afin « *d'établir un accord sur le programme que devra réaliser le gouvernement de demain* ».

Que se passe-t-il à la Fédération Postale CGT ?

En ce début 1945, le journal de la Fédération Postale emprunte un ton

surprenant : rien ou presque sur le nécessaire effort de guerre, sur l'indispensable épuration, sur la réalité de la déportation, sur le besoin de moderniser les PTT...

Quand les revendications sont évoquées, l'article a le tonus d'une circulaire administrative qui prend garde de ne pas faire appel à la mobilisation du personnel.

C'est clair, les responsables verrouillent le fonctionnement de l'organisation. Ils consacrent une grande partie de leur temps à justifier le comportement de « militants » contestés par toutes les Associations de Résistants des PTT, ils s'accrochent à une conception de la Fédération étroitement catégorielle...

Pourquoi ?

En 1943, avec les accords du Perreux, les deux tendances divisées de la CGT décident de se réunifier en respectant la physionomie de la CGT de septembre 1939.

Aux PTT, « les confédérés » étaient majoritaires et ils veulent remettre en place Aimé Cougnenc et certains de ses proches à la tête de la Fédération.

L'individu passe alors pour avoir dénoncé et exclu les communistes de la CGT avant la guerre, traversé les dernières années sans être inquiété ni par les collaborateurs, ni par les occupants, a eu une attitude trouble lors

1. Sur cette période notre IHS a publié de nombreux articles, livres, brochures. L'Histoire de la Fédération éditée en 2011 en permet une approche large et sur l'année 1945 on peut se reporter à la brochure parue en 2005 « *la CGT au cœur du renouveau* ».

du déclenchement de la grève insurrectionnelle des postiers parisiens.

Pour comble, le 9 septembre 1944, une circulaire du ministère des PTT avise ses services que la direction fédérale CGT d'avant-guerre est habilitée à être reçue par le ministère !

Les postiers parisiens réagissent massivement. Un compromis est trouvé avec le bureau confédéral de la CGT. Un comité de gérance de la Fédération est mis en place. Il comprend 4 confédérés et 2 unitaires. Il est chargé d'administrer la Fédération jusqu'au congrès qui décidera de son orientation, de ses statuts et de sa direction.

Les unitaires assument leurs responsabilités au sein de ce comité. Ils revendiquent la parité mais consacrent surtout leur temps, avec les leurs sur tout le territoire, à une préparation de masse du congrès qu'ils investissent.

Sur le terrain, le rapport des forces a changé. L'aura des unitaires, pour la plupart communistes, est indiscutable.

Pourchassés, dénoncés, arrêtés dès la fin 1939, dès 1940 ils organisent la Résistance.

Ils articulent l'organisation de la lutte revendicative et de la lutte armée. Nombre d'entre eux seront exécutés, déportés dans ce combat. Ils sont l'honneur de la profession¹².

La lecture des 6 exemplaires de leur journal « PTT Parisien » qu'ils publient, en 1945, avant le congrès fédéral traduit le sens et la force de leur combat.

Leur démarche s'appuie sur les syndiqués, les débats, la démocratie et l'action.

Le 29 juin, ils organisent une grève de 20 minutes pour donner un avertissement solennel aux Pouvoirs publics et appuyer les revendications.

Ils dénoncent sans relâche « les syndicalistes » qui clamaient « *plutôt la servitude que la guerre* » formule de propagande hitlérienne, de sabotage de la Résistance, de lâcheté et de trahison.

Ils organisent la solidarité avec les déportés, les prisonniers qui rentrent, témoignent sur ce que furent les camps.

Ils veulent un syndicat unique dans chaque département et défendent en même temps un programme revendicatif qui articule revendications générales et revendications catégorielles très détaillées.

Ils ont des revendications immédiates qui prennent place dans une vision d'avenir du développement et de la modernisation des services avec une participation du personnel à la gestion.

Tout cela va marquer le déroulement du Congrès fédéral de l'automne 1945 et la nouvelle Fédération qui va naître.

Alain GAUTHERON

2. Grâce à son livre « *les femmes des PTT et la Seconde Guerre Mondiale* » Ed. Tirésias 2014, Ch. Sanctet nous rappelle la place des femmes dans ce combat.

“Voici comment la direction fédérale de 1939 dénonçait et excluait les communistes”*

FÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DES P.T.T.

PARIS, le 30 Octobre 1939



Comarade Secrétaire de la Commission Administrative, du Bureau du Travail de Paris, 2, rue du Château d'Eau, PARIS.

Mon cher Comarade,

Tu es bien voulu nous envoyer le 16 en communication la circulaire que la Commission Administrative a fait parvenir aux différents syndicats pour qu'ils se prononcent pour ou contre le pacte germano-soviétique.

Les trois syndicats adhérent à la Fédération Postale ont, à Paris, la formation suivante:

- Union des sections de la Seine du Syndicat National des Agents
- Union des sections de la Seine du Syndicat Général des Employés
- Syndicat Départemental des Services Techniques.

Les trois ont leur siège à l'annexe de la Bourse du Travail 67, rue Turbigo.

Instaillé de te dire que la Fédération Postale est d'accord avec la décision prise par la commission administrative, à savoir qu'elle condamne le pacte germano-soviétique. Mais pour les trois syndicats et pour la raison que celui des employés des P.T.T. et celui des services techniques de Paris, étaient à direction communiste, nous te demandons de fermer les locaux qu'ils occupent et, à l'avenir, de donner les clés, une fois que vous aurez réglé la situation, aux camarades suivants:

Pour le Syndicat Départemental des Services Techniques: GUILLEON René, 121 route de Versailles, Chateaucy-Malabry (Seine) NAVILLIER, 31, Eld Raspail, SAINT-MAUR (Seine) COCTERG, 9, rue Edgar Poe, PARIS 13^e.

Pour l'Union des Sections de la Seine des Employés de Paris: ALBERT, 55 rue des Martyrs, PARIS 9^e BATTUT, 4, rue Merlin, PARIS 11^e.

En ce qui concerne l'Union des Sections de la Seine du

.../...

Syndicat des Agents, tu peux laisser le local à leur disposition. Ils ont d'ailleurs dû répondre à ton questionnaire.

Les deux camarades représentant cette Union sont:

BOUTONNET, 64, rue de la Liberté, LES LILAS.
BEYLOT, 277 rue du Nigez, PARIS.

Tu voudras bien nous dire à quel moment les camarades que nous avons désignés pour les Ouvriers et les Employés pourront venir prendre possession des locaux dans lesquels étaient installés jusqu'à maintenant les communistes qui étaient les deux sections.

Bien cordialement à toi.

LE SECRETAIRE GENERAL.

* Archives Départementales 93 boîte 4912



23/27 mars 2015

35^e Congrès fédéral à Marseille

Marseille, la Rebelle

Un petit rappel historique sur Marseille. Cette ville qui est fière de sa différence et de son appartenance identitaire forte, résultat de son histoire exceptionnelle de résistance et de combativité, ville rebelle avec une CGT forte, en empruntant quelques passages de l'intervention de bienvenue que Renée Bonnet, Secrétaire Générale du Syndicat Départemental des Bouches-du-Rhône Télécom, a adressé au nom de la Région PACA – Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

«L'histoire de Marseille commence par un roman d'amour entre Protis, le Phocéén, et Gypsis, la Ligurie. Lui, appartient à un groupe de navigateurs grecs, venus de Phocée, un port d'Ionie situé en Asie Mineure. Elle est la fille du roi Nann de Ligurie, territoire reliant la France du sud-est à l'Italie. (...) Protis débarque dans le port de Ligurie, le jour-même où le roi Nann marie sa fille Gypsis. Elle doit choisir son futur époux durant le banquet en lui offrant à boire et c'est vers Protis qu'elle se tourne et tend la coupe. En dot, Protis et Gypsis acquièrent le territoire tant convoité qui deviendra Marseille.

Massalia est née de la rencontre improbable de ces deux êtres, environ 600 ans avant J.-C.

Marseille est la plus ancienne ville de France. Son architecture actuelle et sa population sont le reflet de 2 600 ans d'histoire. Les richesses de son patrimoine assurent aujourd'hui encore et pour les générations futures, la pérennité du lien qui existe avec ce passé foisonnant.

Ville d'accueil et d'immigration du berceau méditerranéen, Marseille s'est, au fil du temps, constitué une identité forte bénéficiant d'une culture plurielle. Au cours des périodes glorieuses et prospères comme des phases de crises, la ville et ses habitants ont fait preuve de résistance et de réactivité. (...)

La République de Marseille ne fut rattachée à la Couronne de France qu'au XV^e siècle, contre son gré, et continua pendant des décennies à bafouer son autorité, surtout pendant la Fronde. Ce que Marseille paya cher face à César, elle le paiera aussi face à Louis XIV. Dès que la guerre contre l'Espagne lui laissa le répit, il envoya son armée éviscérer les remparts médiévaux, et occuper la ville. (...) Des fortifications [sont érigées] dont les canons serviront à surveiller les

marseillais. Mais quand Marseille est en colère, c'est à Paris qu'il y a la Révolution. Les sans-culottes Marseillais braveront le mistral et marcheront sur Paris, avec dans le cœur la chanson de Rouget-de-l'Isle écrite pour l'Armée du Rhin. Et la Convention a vengé indirectement Marseille de la dictature Royale (...). La peste de 1720 fait de 30 000 et 35 000 morts à Marseille sur 90 000 habitants. (...) En 1830, le port s'agrandit, des industries liées au commerce et à la navigation s'installèrent et prirent leur essor dans et autour de Marseille (savonneries, huileries, minoteries, manufacture de tabac, raffineries de sucre, industries chimiques, etc.). Ce fut de nouveau la renaissance, la prospérité et l'apogée. (...) En 1843 le Chemin de fer fait son apparition à Marseille, avec la construction de la ligne ferroviaire Paris-Lyon-Marseille, le fameux PLM. (...) Marseille se retrouve occupée le 12 novembre 1942 (...). La ville souffre grandement de l'occupation, et en particulier, lors de la « rafle de Marseille », le quartier du Panier au nord du Vieux-Port est qualifié de « quartier criminel » par les nazis. Dans la nuit du 22 au 23 janvier 1943, plusieurs milliers de personnes sont arrêtées, et le 24 janvier, le général SS Oberg, assisté du préfet René Bousquet, ordonne aux habitants du quartier du Vieux-Port d'évacuer leur domicile. 30 000 personnes sont expulsées. Dans les deux semaines qui suivent, 1 500 immeubles sont dynamités, laissant un champ de ruines jusqu'à la Libération.

Marseille subit également [des bombardements] celui américain du 27 mai 1944 est particulièrement dévastateur dans les quartiers populaires tant près de 2 000 personnes et en blessant environ 3 000. À l'occasion du débarquement en Provence le 15 août 1944, l'oc-

cupant fait sauter les installations portuaires : plus de 200 navires sont coulés et le célèbre pont transbordeur détruit.

À la fin du XX^e siècle, la ville [prend] un nouveau départ et s'engage dans de très importants travaux de restructurations urbaines, impulsés en particulier grâce au programme « *Euroméditerranée* » qui va vider à nouveau les quartiers populaires de leur population.

Aujourd'hui, la cité phocéenne revendique sa place de deuxième ville de France et de métropole méditerranéenne avec 850 000 habitants »

...

Renée a bien sûr évoqué les luttes passées et actuelles. « une ville rebelle depuis 27 siècles (...) en ce qui concerne le mouvement social, le seul chaudron dans lequel sont tombés les salariés, c'est celui d'une CGT souvent numériquement forte avec ses 33 000 syndiqués, la CGT est la première organisation syndicale aux prud'hommes et surtout une CGT avec des pratiques de solidarité et de convergences constantes de lutte (...) pour vivre et travailler dans un département où nous disons que tourisme n'est pas incompatible avec activité économique. Pour celui ou celle qui ne serait pas convaincu, il faut monter en haut du plus haut portique européen, à la Ciotat et regarder comment plage et grande forme⁽¹⁾, forment un couple formidable. Ce fameux portique, et cette grande forme, qui par la lutte ont pu être conservés. Ce qui a permis de relancer la réparation navale de bateaux de luxe à la Ciotat »

1. D'une longueur de 360 m et d'une profondeur de 9 m, elle peut accueillir pratiquement tous les bateaux du monde en réparation.

Mais l'intervenante souligne aussi le combat contre les idées d'extrême droite qui est un combat de tous les jours, que mènent la CGT avec d'autres organisations et partis progressistes sur l'en-

semble du département quand « les politiques successives ont tant fait espérer et aussi tant déçu, comment être surpris des scores du Front national dans ces villes ou arrondissement ?

Ce département où pourtant nombreux sont les héritiers des antifascistes espagnols ou italiens, où nombreux sont les descendants d'Arméniens victimes d'un génocide. »

L'IHS y était présent

L'Institut d'Histoire Sociale CGT Fapt était convié au 35^e Congrès de la Fédération CGT des Activités Postales et de Télécommunications qui se tenait à Marseille du 23 au 27 mars 2015. Des camarades étaient présents sur le stand, dont Serge Lottier, l'ex-président et Patrick Bourgeois, le nouveau, pour accueillir les congressistes, les renseigner et leur proposer adhésions et publications. 7 adhésions ont été réalisées ainsi que des ré-adhésions de syndicats départementaux et de régions. L'Album photo retraçant l'histoire des 16 ans de l'IHS CGT Fapt, une coproduction Fédé-IHS, leur a été remis et a été très apprécié. Il sera envoyé à tous les adhérents dans les prochains jours. Christian Mathorel, nouveau secrétaire général de la Fédération, a montré, comme ses prédécesseurs, son attachement à l'histoire. Pointant dans son introduction, les travaux de l'Institut, notamment ceux d'analyse des évolutions des courbes de syndicalisation depuis 1945, il affirme, je le cite que « c'est en effet un véritable atout pour tous les syndiqués de la Fédération de pouvoir s'appuyer sur un IHS qui, par son travail, nous permet, à partir du présent, de faire un retour sur l'histoire pour aider à débattre sur l'actualité ». Ainsi comme à chaque congrès depuis 15 ans, l'Institut a cette fois encore, présenté ses travaux et insisté sur la place de l'histoire sociale dans la vie militante. Nous publions ici de larges extraits de l'intervention de Patrick Bourgeois.



« Pour moi, c'est une première d'intervenir ici dans le congrès au nom de l'IHS. Cet exercice, Serge Lottier l'a pratiqué avec brio depuis qu'il a été élu président de l'Institut en novembre 1998, date de sa création à l'initiative d'Alain Gautheron. Cofondateur de l'Institut (association loi 1901) avec Serge Lottier, Bernard Bouche et Yvette Cros, ils constituent l'ossature de l'IHS qui va se déployer en toute autonomie mais en pleine osmose avec la Fédération. Je voudrai saluer Serge devant vous et aussi au nom de vous tous car, comme il le disait au congrès de Clermont-Ferrand en 2001, « si nous sommes pour la première fois à cette tribune, c'est grâce à vous. Vous, les syndicats qui ont décidé de créer cet Institut d'histoire sociale des PTT (aujourd'hui Fapt), il y a trois ans ».

Patrick rappelle ensuite l'engagement des camarades qui quittent leur responsabilité :

- Yvette qui « transmet les clefs d'une trésorerie en bonne santé à la nouvelle équipe. »

- Jean Claude Lourdez « qui a eu un rôle prépondérant à l'Institut. ». Il a réalisé le bilan de 16 ans d'activité de l'IHS (...) qui va être d'une très grande utilité pour nous tous (...) car c'est un formidable outil de référence pour trouver ce qu'on cherche. Vous pourrez y

dénicher la source utile pour vous aider dans votre activité en lien avec l'actualité »...

Patrick propose aux congressistes de retirer « l'album photo et ses commentaires retraçant les grands moments de ces 16 années (...) Cette captivante histoire relatée dans cet album est le reflet d'un travail d'équipe, qui n'a de sens que si elle est utile pour les générations de militantes et de militants d'aujourd'hui. »

Enfin il salue Bernard Bouche, qui « a assuré pendant ces 16 ans, avec rigueur et compétence la responsabilité de la parution de notre revue trimestrielle « **Le Relais** », le marqueur de l'Institut. 65 numéros, plus de mille pages d'histoire. Lui aussi passe la main... mais le Relais continue ! »

Après les remerciements, Patrick revient sur la vie de l'Institut et les projets :

« De 334 adhérent-e-s au total (structures fédérales et individuels) en 1999, l'IHS en 2014 comptabilise 661 adhérent-e-s, soit pratiquement le double.

Vous êtes 102 syndicats et 19 régions qui cotisent régulièrement. Nous apprécions votre confiance, elle nous motive pour chercher à mieux répondre à vos besoins. (...) Malgré tout ce positif nous sommes conscients qu'il nous laisse une large place pour faire de nouvelles adhésions et abonnements de militants et syndiqués à notre revue *Le Relais*. (...) Nous

l'impulsion de Serge et au travail collectif qu'il a su développer, le bilan de l'activité de l'IHS est très riche. Tant dans la densité que dans la qualité des publications et des initiatives qui ont été produites (...) Travaux qui renforcent ce formidable patrimoine sur l'histoire de la Fédération et de la profession, constitué notamment par Georges Frischmann et de son livre « **L'histoire de la Fédération CGT des PTT de 1672 à 1946** ». Il a été réédité à qui l'occasion de la parution du 2^e tome portant sur la période 1947 à 1981, présenté au précédent congrès à Lille.

Avant l'Institut, la Fédération n'était pas sans histoire : Libération nationale PTT qui pérennise les valeurs de la résistance, et après Georges Frischmann, tous les secrétaires généraux, Louis Viannet, Albert Le Guern, Maryse Dumas, Alain Gautheron et Colette Duynslaeger, sous des formes diverses, ont montré leur attachement à l'histoire. (...) L'intérêt à l'histoire n'est pas inné, surtout quand tout est fait pour nous mettre en permanence dans l'immédiateté, pour nous empêcher de prendre le recul nécessaire, de réfléchir et de penser par nous-mêmes.

C'est pourquoi, s'appropriant l'histoire, notre histoire sociale est un défi majeur et la raison pour laquelle la Fédération a voulu se doter d'un outil : l'IHS fédéral en complémentarité à l'IHS confédéral créé en 1982.



Album photos des années 1998-2015



Serge Lottier a été interviewé pour le JT du Congrès qui était présenté chaque matin aux congressistes. Vous pouvez le voir et le revoir sur le site de la CGT Fapt : www.cgt-fapt.fr ; recherche : petit journal du congrès

Les activités de l'IHS sont interdisciplinaires. Par exemple, la brochure qui reprend l'intervention de l'IHS lors de l'initiative fédérale «jeunes» en avril dernier porte sur l'extrême droite. Titrée «La place de l'IHS dans la bataille contre l'extrême droite», elle montre bien l'intérêt partagé à traiter dans une approche historique de tous les sujets.

"L'histoire montre, et c'est là son utilité, que si les idées et les objectifs de l'extrême droite et du FN ont, depuis quelques 220 ans, imprégné une partie de la société française, nous avons été capables de les combattre sans faiblesse. C'est sûrement un élément de confiance pour le présent et le futur proche". Il s'agit là de la conclusion de l'intervention, mais je pense qu'il était utile de la citer !

L'histoire sociale étant avant tout une histoire de femmes et d'hommes engagés, l'IHS a voulu qu'elle soit traitée comme un corps vivant.

La place de l'histoire dans la vie militante et de ce qu'elle peut apporter pour les acteurs de l'action syndicale d'aujourd'hui est importante, sans pour autant qu'elle soit un modèle de prêt à penser.

Il ne s'agit pas de fournir des modèles tirés du passé pour une action d'aujourd'hui, mais d'amener à comprendre l'histoire, c'est-à-dire d'en examiner les aspects souvent complexes à la lumière du contexte historique dans lesquels les faits se sont déroulés.

L'histoire ne justifie pas le présent, il n'y a pas transfert automatique du passé au présent.

Nous ne posons pas à l'histoire les questions que nous dicte le présent, autrement dit, on n'instrumentalise pas l'histoire.

Nous faisons de l'histoire sociale pour susciter une réflexion qui permette d'éclairer les enjeux d'aujourd'hui, en un mot de mieux mener la bataille syndicale.

Cela suppose que les militantes et les militants, soient demandeurs de cet éclairage, nous fassent part des interrogations qu'ils se posent face à des situations difficiles et sur lesquelles l'histoire a peut-être et sans doute son mot à dire.

Il s'agit de chercher dans le passé des éléments qui permettent d'avoir éventuellement une meilleure vision du présent et de l'avenir.

C'est en ce sens qu'après le congrès fédéral, nous proposons d'entamer un «Tour de France des régions», sous des formes à définir avec les syndicats et les régions jusqu'en mars 2016.

Outre ce «Tour de France», le questionnaire intitulé «Votre avis nous intéresse» vise à affiner au mieux cette connaissance des besoins et suggestions des militant-e-s, de leur appréciation sur l'activité de l'IHS. (...)

Vous l'avez compris, notre objectif est de parvenir à sensibiliser davantage encore les jeunes générations de militant-e-s à l'intérêt de l'histoire sociale.

Ce travail en profondeur, nous voulons le poursuivre, mais probablement qu'il s'impose plus encore dans la période présente où arrive une nouvelle génération de militant-e-s et de dirigeant-e-s dans un contexte professionnel et au-delà, profondément transformé, mouvant et complexe.

La réintroduction dans les stages de formation syndicale de l'étude de l'histoire de la Fédération va y contribuer.

Nous fêtons cette année les 120 ans de la CGT. La Fédération est pleinement concernée, car si le syndicalisme CGT dans le secteur des activités postales et de télécommunications a ses particularités, il ne peut se dissocier de l'histoire de la CGT.

Nous vous appelons à vous intégrer dans les différentes initiatives confédérales, régionales, et départementales,

avec votre particularité FAPT. Nous nous y intégrerons nous aussi bien sur ! L'ensemble est piloté par Maryse Dumas première femme, secrétaire générale de la Fédération de 1988 à 1998.

Il y a 70 ans, le congrès de la réunification de la Fédération à Limoges en septembre 1945 marque une véritable révolution dans le syndicalisme PTT. Pour la première fois dans l'histoire, la tendance unitaire (appelée aussi révolutionnaire, issue de la Fédération postale unitaire (1922-1935) créée par la scission de 1921, devient majoritaire et la tendance confédérée (appelée aussi réformiste) minoritaire.

Nous allons y consacrer de nombreux travaux, prendre des initiatives avec vous. Tant il est vrai que ce souci d'être une Fédération utile, offensive et rassembleuse, thème de ce 35^e congrès, était déjà la préoccupation majeure de la Fédération en 1945 en se dotant des outils d'organisation adaptés pour la mise en œuvre de l'orientation stratégique prise.

Si l'histoire ne se répète pas, la configuration d'un nouveau salariat dans un secteur des activités postales et de télécommunications en évolution permanente demandera toujours la recherche de la meilleure efficacité pour mener l'action syndicale. (...) L'histoire sociale de la Fédération nous enseigne qu'elle a toujours su s'adapter sur la base de ses fondamentaux, articulant prise en compte de toutes les diversités avec cohérence et convergence revendicatives.

Comme vous le faites déjà en nous accueillant dans vos congrès départementaux, à notre tour, nous serons heureux d'échanger avec vous pendant ce congrès, de vous donner envie de nous rejoindre, de lire notre revue, de vous emparer de votre histoire. »

Et de conclure «je voudrai au nom des membres du CA de l'IHS, témoigner notre gratitude à Colette pour son investissement tout au long de ses mandats à la tête de la Fédération afin que l'IHS bénéficie des moyens nécessaires à son fonctionnement et au déploiement de son activité.

Colette passe le relais, mais continuera à être le témoin de l'histoire sociale de sa fédération, de notre fédération ».



Le stand de l'hs a été visité par les invités des syndicats étrangers présents au congrès, par exemple la camarade du Cameroun à été très intéressée par nos travaux et posé des questions sur la naissance du syndicalisme CGT.

Plonger dans le passé, réactiver les souvenirs et en découvrir toute leur portée...

En 1971, à la CGT PTT dans les Bouches-du-Rhône ont été mis en place quatre syndicats : les télécoms, le centre de tri et les ambulants, les financiers et la Poste. Il m'a été demandé de prendre la responsabilité du syndicat Poste des Bouches-du-Rhône... Ce n'était pas ma volonté et j'aurais préféré que celle-ci soit tenue par un des militants de la distribution, beaucoup plus expérimenté. Mais à cette époque, les propositions des responsables étaient pratiquement ressenties comme des ordres et bien que pas très rassuré, j'ai dû accepter...

J'ai gardé en mémoire le déroulement de notre premier bureau départemental (...) Après avoir discuté des problèmes en cours, nous décidions ensemble de sortir une pétition lorsque René Coromines, sans rien dire, quitte la salle... quelques

minutes après, il revient, l'air satisfait, et en s'asseyant, il nous dit : « C'est bon les gars, Guy est d'accord ».

René, notre militant le plus expérimenté venait d'avoir l'aval du Secrétaire Général de l'Union des Syndicats.

Cette anecdote traduit bien l'esprit de nos militants alors que nous étions dans une époque de transition, la CGT voulant responsabiliser le monde du travail et passer de l'ordre de grève à la décision collective pour l'action.

Une anecdote qui va trouver sa place dans le livre que nous sommes en train d'écrire dans le but de raconter notre Histoire, notre vécu de militants de 1971 à 1995...

Comment nous est venue l'idée de l'écriture du livre ?

Pour participer à l'initiative organisée par l'IHS sur l'évolution du métier des facteurs et le colloque qui s'est tenu les 29 et 30 mai 2013 à Nantes, nous avons sollicité certains militants afin de recueillir leurs témoignages. Dans la foulée, notre camarade Claude Pellissier concrétisait l'idée de réunir les anciens du Bureau Départemental.



Événement exceptionnel

le 15 juin 2013, journée mémorable des anciennes et anciens camarades des BD du syndicat CGT Poste

Nous nous sommes retrouvés une vingtaine à vivre intensément cette belle journée qui a permis des retrouvailles datant de plusieurs décades pour certains d'entre nous. Nous avons alors vécu un très grand moment qui nous a replongés dans les années passées ensemble, alors que nous partagions les responsabilités syndicales.

Il nous a paru déterminant de ne pas laisser dans les oubliettes tous ces moments forts qui jalonnent la vie des militants.

Ce jour-là nous avons évoqué la mémoire de nos camarades trop tôt disparus et dont l'un d'entre eux, Alain Aguilera, à maintes reprises, m'avait signifié son souhait de me voir me lancer dans l'écriture de notre vécu.

Je n'en avais pas eu le courage, mais j'ai gardé toujours en tête cette aspiration d'Alain que je n'avais pas concrétisée jusqu'alors.

C'est donc, lors de cette fraternelle journée, que nous avons pris la décision de nous lancer dans l'écriture de l'Histoire de notre syndicat.

Dès septembre 2013, nous nous donnions rendez-vous au syndicat pour nous plonger dans les archives (...) De rendez-vous en rendez-vous, nous sommes parvenus à toutes les passer et à les informatiser...

En Juin 2014, nous ouvrons le chantier de l'écriture en ciblant plusieurs thèmes sur lesquels nous travaillons en binômes.

A ce jour, ce sont quatorze thèmes qui sont sur le point d'être finalisés :

- le début du syndicat - Octobre Novembre 74 - 1981-84 - 1985-1995 - la sécu, la mutuelle - le social, les restaurants - les agressions, le CHS CT - les femmes - Les Auxiliaires, moyens de remplacement - le temps de travail - le service public - l'unité d'action, unité syndicale, réformisme, anti communisme - l'inter pro - atteintes aux droits et libertés.

Beaucoup de travail ?

Bien sûr, mais ce chantier est pour nous une réelle aventure et notre détermination à aller jusqu'au bout ne fait aucun doute.

C'est un peu comme si nous nous étions offert un vrai cadeau dont la valeur repose sur toutes ces années passées ensemble, développant l'activité syndicale dans un climat de fraternité totale aujourd'hui réactivée par cette initiative : **Ecrire l'Histoire 13P CGT⁽¹⁾**.

Denis ESTÈVE

Nos camarades Alain Cros et Denis Estève nous ont présenté au congrès l'avancée de leurs travaux sur l'histoire de La Poste et des luttes dans les Bouches-du-Rhône.

1. 13P CGT : Syndicat CGT Poste des Bouches-du-Rhône

Une page, un destin, une histoire

Au moment où le football emballe la planète, alors que la France se prépare à accueillir la Coupe d'Europe, Roland GRANADA⁽¹⁾ nous rappelle une page d'histoire de la guerre d'Algérie où le foot devient « combattant d'une juste cause »

Aucun écrivain, historien, journaliste, excepté **Michel NAIT-CHALLAL**⁽²⁾, ne relate la page écrite par ces hommes, ces footballeurs algériens qui, le 13 avril 1958, dans le plus grand secret, quittent la France, leurs clubs respectifs, abandonnant la gloire, l'argent, les amis, l'amour...

Ils rejoignent le Front de Libération Nationale qui livre des luttes acharnées à la France colonialiste, pour arracher l'indépendance de l'Algérie.

Ils forment une équipe, prennent des risques et deviennent des militants, parcourent le Maghreb, l'Afrique, l'Europe centrale, le Proche Orient, la Chine, le Viêt-Nam...

Ils se heurtent à la FIFA, qui fait pression, menace de sanctions les pays qui ouvrent leurs portes à ces hommes, hors du commun.

L'Etat Français n'est pas en reste, il cherche à juguler par tous les moyens la marche des Algériens vers l'indépendance de leur pays.

Rien n'y fait

Le 9 mai 1958, à Tunis, dans un stade plein à craquer, l'hymne algérien retentit et pour la première fois, le drapeau vert et blanc, orné d'un croissant et d'une étoile rouge, flotte dans le ciel. Ces hommes, ces militants écrivent, ainsi à leur façon, une page, un destin, une histoire.

Ils démontrent que le sport, ici le football, comme en Afrique du Sud, le rugby, peut-être un puissant catalyseur, porteur des revendications, des aspirations d'un peuple en marche vers son indépendance.

Ils ont donc contribué à la lutte et l'un d'eux dira « Nous avons fait avancer de 10 ans dans les esprits, et les comportements, la cause du peuple algérien ».

10 ans et des milliers de morts en moins !

1. Membre du CA de l'hs

2. Auteur du livre « Dribbleurs de l'indépendance »

Hommages

Nos camarades Jean Marie FABRE, le 14 janvier et Serge DER LOUGHIAN, le 10 mars 2015 sont décédés.

Outre leur parcours militant au sein de la Fédération, ils étaient des membres actifs de notre Institut.

Nous pensons bien à eux et à leur famille.

« Le Poilu par lui même »

Nous sommes en avril 1915. La France a réussi à briser sur la Marne l'avancée allemande. Les efforts de Joffre visent désormais à percer un front stabilisé sur lequel deux armées, de part et d'autre, campent sur leurs positions. C'est le début de la guerre des tranchées.

Sommes-nous sur la Meuse, dans les Vosges, en Argonne ? Peu importe. Partout, dans d'étroits boyaux boueux, quatre millions d'hommes sont face à face, sur le qui-vive. Ils s'organisent en creusant des terriers pour se garantir de la pluie, du froid, des projectiles.

Toute une nation va désormais communier dans le culte du Poilu. Parmi ceux-ci, un **postier nantais**, un de ces postiers qui, « sur le front ont mérité le surnom de Poilu qui est, à l'heure présente, le plus beau titre de gloire que puisse envier un soldat », écrit l'éditorialiste du Populaire de Nantes le 2 mai 1915. Déjà Jean Richepin avait vu dans le Poilu « l'incarnation de la race française, la personification des armées de la troisième République ».

Quant à notre Poilu, que pense-t-il de ces éloges dithyrambiques ?

Dans un style châtié qui témoigne d'une évidente culture notre lointain collègue s'emploie à nous conter sa condition et nous ramène à la dure réalité. Il le fait savoir en adressant ces alexandrins au Populaire de Nantes qui s'empresse de le publier.

*Un poilu ? C'est un tas de glaise et de grésil,
Agrémenté d'un sac, aggravé d'un fusil,
Cà vous a constamment la bouffarde à la gueule,
C'est velu comme un ours et ça n'est pas bégueule.
Est-ce un grognard ? Non pas ! Est-ce un « Marie-Louise » ?
Mieux : c'est l'un et l'autre, en la même chemise.
C'est aussi bien Barra que Hoche ou Masséna,
C'est l'archer de Bouvines et le dragon d'Iéna.
C'est un monde, une époque, un symbole, une aurore,
Un rayon lumineux, un astre, un météore,
Un beau rêve serti dans du cuir et du fer ;
C'est parfois un sourire et parfois un enfer ;
C'est toujours un héros plus souvent anonyme ;
Don Quichotte ou Sancho, mais un Sancho sublime !...
C'est pétri de courage et de résignation.
C'est vous, c'est lui, c'est moi, toute la nation !
C'était naguère encore un important ministre,
Un notaire, un rentier, un docteur ou un ...cuistre.
A présent c'est une âme avec un numéro :
D'Artagnan dans Brutus, Kleber dans Cyrano.
Cà mange on ne sait quand ; ça vit comme un termite ;
C'est fier comme un vidame et pur comme un ermite.
C'est informe, innomé ; ça fait la chasse aux poux :
C'est votre fiancé, madame, ou votre époux.*

Nous ne connaissons pas son nom. Il signe de ses initiales : P.G. Qu'est-il devenu ? Est-il rentré de guerre ? Est-il mort au combat ? Quoi qu'il en soit, un siècle plus tard, la publication posthume du « Poilu par lui-même », témoigne d'un épisode dramatique de notre histoire et constitue sans doute, l'ultime hommage que nous puissions adresser à ce valeureux Postier, Poilu, Poète inconnu.

Michel TACET

Comment est née la CGT ?

Le 3 mars 2015, l'Institut d'Histoire Sociale de la CGT a organisé une conférence sur le « Syndicalisme révolutionnaire » présentée par Jacques JUILLARD⁽¹⁾. Ci-après nous vous livrons le commentaire de Serge LOTTIER présent à cette conférence.

Après la Commune (1871) la classe ouvrière est décapitée, toutefois très vite des chambres syndicales se créent, environ 500, dont 150 à Paris. Les syndiqués sont des ouvriers de l'artisanat. Sous l'influence de Jules Guesde, qui se réclame du marxisme (dont certains historiens estiment qu'il a une conception trop mécanique) donc de la lutte des classes, ces chambres syndicales se transforment en fédérations syndicales qui sont organisées par métier. Après la loi de 1884 qui reconnaît comme légaux les syndicats, les guesdistes vont prendre l'initiative de la création d'une "fédération nationale des syndicats". Ce seront nos futures fédérations d'industrie.

Parallèlement à cette fédération se crée "la fédération des bourses du travail de France" dont l'animateur est Fernand Pelloutier, un anarcho-syndicaliste. Ces bourses du travail deviendront nos unions départementales et unions locales. Au départ, leur but est d'aider à l'embauche, mais très vite elles vont jouer un rôle dans tous les domaines, de la vie quotidienne au travail et en dehors. C'est encore le cas aujourd'hui notamment pour les unions locales. Leur horizontalité va leur permettre de jouer un rôle plus politique que les fédérations, les échanges et débats dans les bourses englobant tous les corps de métier seront plus riches. De

ces discussions est venue l'idée de grève générale, en opposition avec des grèves ponctuelles à répétition jugées négligeables contre le patronat. Les deux structures se regardent plus en "chiens de faïence" plutôt qu'en "bons camarades".

La période qui précède la création de la CGT (1895) est à la fois celle d'une aspiration à l'unité des deux structures : verticale (Guesde) et horizontale (Pelloutier), et un affrontement pour le pouvoir dans cette nouvelle structure qui se veut unitaire. En 1894 les guesdistes, redoutant une manœuvre d'enveloppement, quittent le congrès de Nantes, ce qui va conduire à leur affaiblissement. Si bien qu'en 1895, Pelloutier trouvera une large majorité : réformiste et révolutionnaire contre les guesdistes qui disparaîtront en temps que force organisée en 1898 (congrès de Montluçon).

L'influence des Bourses du travail, révolutionnaire, anarcho-syndicaliste, partisan des minorités agissantes, de l'action directe sur le lieu de travail, de la grève générale, perdurera dans la CGT jusqu'en 1914. Les Bourses restent la matrice de la CGT. De nombreuses grèves ont lieu pendant cette période mais il y a peu de syndiqués, ce qui



d'ailleurs n'est pas le souci du syndicalisme révolutionnaire !

La chartre d'Amiens en 1906 confirmera l'engagement de la CGT pour un syndicalisme de lutte de classes. Mais elle refuse toute collaboration avec les partis politiques, la lutte politique étant considérée comme subalterne par rapport à l'action syndicale ce qui fait dire que "le syndicalisme suffit à tout"... La période où syndicalisme révolutionnaire domine dans la CGT, d'après l'historien Jacques Julliard, peut être considérée comme une phase transitoire entre le syndicalisme lié à l'artisanat (environ 1880-1914) et le syndicalisme d'industrie après 1918.

Il exprime une invariante "les travailleurs font leurs affaires eux-mêmes" ce qui se modifiera après la guerre avec des résurgences tout au cours de l'histoire du syndicalisme en France, par exemple un temps fort en 1968. On peut dire que le syndicalisme révolutionnaire est un syndicalisme animé par des hommes jeunes entre 20 et 35 ans, individualiste, proudhonien. Syndicalisme où la morale, l'honneur, la culture, et l'argent (Pelloutier meurt en 1901 dans la misère) jouent un grand rôle. Les Bourses du travail, qui reçoivent des subventions de la part des municipalités, sont accusées de compromission avec l'adversaire de classe !

Dans ces comportements, il y a à la fois le refus de tout embrigadement et le besoin d'un chef ! Une constante dans l'histoire de France. Dernier en date, de Gaulle avait bien compris ça, et d'autres y pensent...

¹ Historien, éditeur, journaliste ou nouvel observateur, Marianne, militant responsable de la CFDT, animateur de l'ancienne nouvelle gauche. A présenté une conférence à l'IHS CGT le 3 mars 2015 sur le syndicalisme révolutionnaire. On lira « pour une histoire complète des Bourses du travail » une brochure d'André Narritsels publiée par l'IHS CGT

INFO / Assemblée Générale de la FNARH du 1^{er} avril 2015

L'IHS CGT-FAPT était représenté par Emile Dupuy et Patrick Bourgeois. Elle s'est déroulée en deux temps : une AG extraordinaire pour apporter des modifications aux statuts : changement de dénomination de FT par Orange, suppression de la notion d'adhérent direct et évolution du nombre de membres du CA. - une AG ordinaire qui a approuvé à l'unanimité le rapport financier et le rapport moral.

La plaquette sur les 30 ans de la FNARH est un outil de communication à disposition des affiliés.

Il est rappelé la nécessité de transmettre les informations sur les initiatives prises par les membres associés pour le FNARH info.

Les subventions de La Poste et d'Orange, seront réduites en particulier celle de La Poste, tandis

qu'Orange s'en tiendra au gel du montant accordé.

Trois nouvelles associations font leur entrée : Grenier du postier (de la Creuse), POSTHELHIS et ACHDR (Association Centre Historique de Radio Diffusion).

Le "Groupe transformation des PTT" informe avoir recueilli 18 témoignages et écrits (de 1968 à 1998) dans le cadre des perspectives de travaux 2015-2016.

La vie de l'IHS

AG de Libération Nationale PTT-A.N.A.C.R.

Emile Dupuy représentait l'IHS CGT Fapt, lors de l'assemblée générale de Libé PTT qui se tenait le 5 mars 2015.

Dans son intervention, il est revenu sur les événements qui ont marqué l'année 1945, année du 70^e anniversaire de la capitulation sans condition de l'Allemagne nazie, le 8 mai. « Une année historique dans le monde, pour notre pays, pour la CGT et pour notre fédération. (...), l'année de libération des camps de concentration dont on ne dénoncera jamais assez l'atrocité et l'inhumanité (...), [mais aussi elle] marque le début des guerres coloniales avec la répression sauvage de Sétif et de Guelma en Algérie ».

Le Bureau Régional Ile-de-France et l'IHS CGT-FAPT

L'IHS était représenté par Serge Lottier et Patrick Bourgeois.

Cette rencontre s'est déroulée dans un excellent état d'esprit, marquant un vif intérêt des membres du BR et en particulier de sa secrétaire régionale pour l'histoire en général et celle de la profession en particulier.

Après la présentation de l'IHS CGT-Fapt, le débat s'est engagé rapidement. Les secrétaires des syndicats ont rappelé leur attachement à la présence de l'IHS à leurs congrès. Il est noté également que la déperdition politique très forte, montre le besoin de redonner des repères historiques, mais contradictoirement, intéresser les militant·e·s à l'IHS, à faire lire le « Relais » est très difficile.

La conservation des archives (la mémoire papier) est considérée comme très importante pour écrire l'histoire. Concernant le SD des bureaux gares, une réunion est envisagée, notamment avec Robert Gilles pour réfléchir à la possibilité ou non d'avoir une initiative dans le cadre des 60 ans du syndicat des bureaux gares et ambulants parisiens.

En 2014, le syndicat des financiers et celui des Télécoms de Paris ont eu une initiative commune sur Charonne.

Suite à la conférence d'octobre 2014 sur la grande grève de 1974, il apparaît que ce type d'initiative peut être renouvelé à condition de débattre préalablement avec eux des sujets qu'ils veulent voir abordés. Ainsi il a été pointé la question de la création des syndicats de la petite couronne en 1966.

In conclusion : l'échange (une rencontre de même nature avait déjà eu lieu en 2008) a été constructif, et il semble envisageable d'organiser des choses avec eux dans des formes adaptées à leurs demandes.

Visite des Archives Nationales à Pierrefitte-sur-Seine

Le 2 avril une délégation de l'IHS a visité les archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine où sont entreposées 2,800 km d'archives de la poste et des télécoms !... une mine pour les historiens !



Participation au repas des amis de la commune

Michèle Perraudat et Thérèse François représentaient l'IHS CGT Fapt.



La CGT a 120 ans

Sept conférences, un même objectif : partager notre histoire

Dans le cadre du 120^e anniversaire de la CGT, l'Institut CGT d'histoire sociale organise un cycle de conférences retraçant le long parcours de la première centrale syndicale. Parce qu'il nous paraît essentiel de connaître le passé pour mieux appréhender les défis actuels, ce cycle de sept conférences a l'ambition d'apporter une vue globale de l'histoire de la CGT. Pour cela, nous avons sollicité des spécialistes reconnus de chacune des périodes traitées. Ces conférences représentent donc une source de connaissances primordiales pour le monde du travail d'aujourd'hui.

- **Judi 19 février 2015**, de 17h à 19h, à l'Université de Limoges
La préhistoire du syndicalisme
Conférence présentée par **Michelle Perrot**, historienne, professeure émérite à l'Université Paris VII
- **Mardi 3 mars 2015**, de 14h à 16h, au siège de la CGT à Montreuil
Le syndicalisme révolutionnaire
Conférence présentée par **Jacques Julliard**, historien, journaliste, ancien responsable syndical
- **Mardi 17 mars 2015**, de 14h à 16h, au siège de la CGT à Montreuil
La CGT face à la Nation : l'épreuve de la Première Guerre mondiale
Conférence présentée par **Jean-Louis Robert**, historien, professeur émérite à l'Université Paris I Panthéon-La Sorbonne
- **Judi 2 avril 2015**, de 14h à 16h, lieu à définir
La CGT du Front populaire à la Libération : syndicalisme de masse et de conquêtes sociales
Conférence présentée par **Antoine Prost**, historien, professeur émérite à l'Université Paris I Panthéon-La Sorbonne
- **Mardi 16 juin 2015**, de 14h à 16h, au siège de la CGT à Montreuil
La CGT dans la guerre froide (1947-1962)
Conférence présentée par **Michel Pigenet**, historien, professeur émérite à l'Université Paris I Panthéon-La Sorbonne, modérateur du Conseil scientifique de l'IHS-CGT
- **Mardi 13 octobre 2015**, de 14h à 16h, au siège de la CGT à Montreuil
Autour du mouvement de mai-juin 1968 : conquêtes et programme commun
Conférence présentée par **Danielle Tartakowsky**, historienne, professeure et présidente de l'Université Paris VIII Vincennes-Saint-Denis
- **Mardi 8 décembre 2015**, de 14h à 16h, au siège de la CGT à Montreuil
Les temps des turbulences : la CGT face aux crises (1977 jusqu'à aujourd'hui)
Conférence présentée par **René Mouriaux**, politologue, docteur d'Etat en science politique

Entrée libre

Inscription obligatoire: ihsgt@cgtr.fr ou 01 55 82 81 13